

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction des Territoires et de l'Action Sociale  
12638

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIIN 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Association de soutien à la médiation et aux antennes juridiques (ASMAJ) -  
accompagnement juridico-administratif en lien avec l'accompagnement social assuré  
notamment par les maisons départementales de la solidarité (MDS).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association de soutien à la médiation et aux antennes juridiques (ASMAJ) a été créée en 1991, à l'initiative de Monsieur le président du tribunal de grande instance de Marseille, de Monsieur le bâtonnier du barreau de Marseille, du Conseil départemental de prévention de la délinquance et de l'équipe politique de la ville de Marseille

Par ses axes d'intervention, l'ASMAJ participe à la mise en application d'une justice de proximité, d'un accès à la citoyenneté et concourt à la prévention de la délinquance.

Pour le public visé, elle lutte contre les exclusions avec un ensemble d'acteurs sociaux en charge de la mise en œuvre de la politique d'insertion sur le territoire.

Selon deux grandes missions, l'accès au droit et la résolution amiable du conflit, dans une logique de proximité et de cohérence territoriale, l'ASMAJ assure l'animation et la coordination de dispositifs :

- les antennes généralistes de consultation juridique et de médiation conventionnelle sur les territoires de Marseille, Aubagne et la Ciotat ;
- les antennes en faveur des publics en grande difficulté sur Marseille ;
- les permanences d'accès aux droits dans le domaine du logement ;
- les médiations concernant les troubles de voisinage ;
- l'antenne de médiation pénale.

La médiation vise à résoudre à l'amiable, des conflits en restaurant le dialogue entre les parties concernées.

Le dispositif lié à la médiation pénale, résulte d'une demande du parquet qui apprécie la pertinence de l'orientation d'une plainte vers la résolution amiable du conflit, au regard d'un classement sans suite ou d'une poursuite judiciaire.

L'accès au droit mobilise des compétences juridiques, sociales et de médiation, au sein d'équipes pluridisciplinaires : avocats du barreau de Marseille, médiateurs ayant reçu une formation spécifique, juristes, et travailleurs sociaux nommés relais d'accès au droit.

Les relais d'accès au droit informent les usagers dans les antennes et les accompagnent dans les démarches préconisées au cours des consultations juridiques.

Il s'agit d'une aide concrète et pratique sous forme d'aide administrative, de contacts avec les parties concernées par les médiations, de relations avec des partenaires, d'aide à la rédaction.

L'articulation entre accompagnement juridico-administratif et accompagnement social reposera sur un partenariat avec les services tels que les maisons départementales de la solidarité. Les personnes concernées peuvent notamment être orientées vers celles-ci.

En 2018, l'ASMAJ a pour projets :

1/ d'adapter l'accompagnement juridico-administratif aux démarches dématérialisées.

Le projet a pour objectif et enjeux de :

- réaliser des actions d'accompagnements juridico-administratif pour garantir un accès au droit et à la justice effectif ;
- organiser une articulation et une complémentarité des compétences juridiques et sociales au bénéfice des usagers ;
- prévenir les ruptures de droit dues notamment aux démarches dématérialisées ;
- faire évoluer la pratique d'accompagnement des relais d'accès au droit de l'ASMAJ.

Les objectifs opérationnels visés :

- assurer 578 accompagnements juridico-administratifs (537 en 2017) ;
- prendre en charge une file active de 620 accompagnements (600 en 2017) ;
- mettre en place un atelier de travail portant sur l'impact des démarches dématérialisées sur les pratiques d'accompagnements des plates-formes de services public et de l'ASMAJ ;
- participer à des groupes de travail inter-associatifs dans le cadre des états généraux de l'urgence sociale sur l'impact de la fracture numérique pour les personnes les plus démunies.

2/ de favoriser l'accès au droit des personnes les plus démunies

Le projet vise à accompagner les personnes les plus démunies dans l'accès à leurs droits et à la justice par les actions suivantes :

- assurer une permanence juridique hebdomadaire à l'antenne de la boutique solidarité ;
- accueillir 170 personnes orientées par les partenaires signataires de la charte nationale de l'accès au droit ;
- effectuer des recherches juridiques par un avocat en vue d'une rencontre efficace et de conseils adaptés avec la personne ;
- accompagner 95 personnes dans les préconisations faites par un avocat ;
- organiser autant que de besoin des rencontres de médiation au siège de l'ASMAJ pour gérer les situations de conflit ;

- travailler en étroite collaboration avec les bénévoles ;
- organiser des commissions techniques pluri disciplinaires en vue d'élaborer des diagnostics partagés et des plans d'action concertés.

Pour permettre à l'ASMAJ de répondre aux nouveaux besoins du territoire et pour favoriser la nécessaire articulation avec les maisons départementales de la solidarité, il est proposé d'octroyer à cette association une aide financière de 23 000 €pour l'année 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL